

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 5 JUILLET 1864.

---

### **Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1864.**

*(Voir le N° 125 et supplément, session 1862-1863; les N°s 83, 87 et appendice, session 1865-1864 de la Chambre des Représentants, et le N° 56 du Sénat.)*

---

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président ; CORBISIER, HANSENS, TELLIER,  
BOYVAL et DE SÉLYS-LONGCHAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de l'Intérieur pour 1864 a été présenté par le Gouvernement le 24 mars 1863 à la Chambre des Représentants. Ce n'est donc pas à M. le Ministre de l'Intérieur que l'on doit attribuer le retard qui est survenu dans la discussion et le vote de cet important objet.

En effet, ce n'est que le 9 juin 1864, que la section centrale de la Chambre a déposé son Rapport, et le vote a eu lieu le 24 du même mois, alors que la moitié de l'exercice était déjà écoulée, et qu'on avait dû pourvoir aux dépenses par des crédits provisoires.

Votre Commission de l'Intérieur, en déplorant les circonstances qui ont pu amener un pareil retard dans la discussion et dans le vote du Budget, est persuadée qu'elle est en cela l'organe de vos sentiments.

La première moitié de l'exercice est écoulée; nous avons à compter avec les dépenses et les faits accomplis, et l'on reconnaîtra que cette circonstance ainsi que les autres éléments de la situation politique du pays en ce moment, rendent pour nous presque illusoire l'examen détaillé du Projet de Loi.

Votre Commission, Messieurs, se plaçant à ce point de vue, a pris toutefois connaissance du développement et des pièces justificatives produites par M. le Ministre de l'Intérieur, à l'appui du Projet de Loi, et elle a reconnu que les modifications faites par rapport au Budget des années antérieures, sont conformes aux mesures qui avaient été annoncées précédemment par le Gouvernement. Quelques textes de dépenses ont été également présentés d'une manière plus détaillée, comme on l'avait demandé.

La plupart des membres de la Commission se félicitent de la présentation

( 2 )

du nouveau crédit de un million, pour construction et ameublement des maisons d'école, qui est soumis au Sénat, dans un Projet de Loi séparé, mais que nous plaçons en regard du chapitre de l'Enseignement primaire.

Des Membres constatent que plusieurs lois très-importantes et qui se rapportent au Département de l'Intérieur sont encore à discuter et à voter. Telles sont celles pour les jurys d'examen de l'enseignement supérieur ; la réforme des lois sur la Milice nationale, enfin la loi concernant l'art de guérir.

Le Gouvernement a déjà déposé ces Projets de Lois depuis longtemps; mais nous ne savons pas en vérité quand ils nous seront renvoyés par la Chambre des Représentants.

Notus tenons d'ailleurs à faire remarquer que votre Commission de l'Intérieur n'a jamais mis de retard dans l'examen des projets qui lui ont été soumis.

La Commission, par cinq voix contre une abstention, vous propose d'adopter le Budget de l'Intérieur. Le membre qui s'est abstenu déclare « qu'il ne » peut donner son assentiment à tous les crédits alloués au Budget ; mais » que vu l'époque où cette pièce est soumise au Sénat, il croit devoir s'abstenir de faire des observations, et qu'il réserve son vote. »

*Le Rapporteur,*

EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS.

*Le Président,*

D'OMALIUS D'HALLOY.